<u>Objet</u>: Demande individuelle de reconnaissance de la force majeure - Campagne PAC 2023 -

Compte-tenu des conditions climatiques, j	e soussigné :
Dénomination :	
N° Pacage :	
************	***************
CAS 1 : parcelles qu'il n'a pas été poss	ible de semer
demande la reconnaissance d'un cas de exploitation :	force majeure sur les parcelles suivantes de mon
N° îlot et parcelle	Surface non semée*
concernée. Je décris ci-dessous pourquoi je n'ai pa possible de les faire ultérieurement ou p	t concernée, joindre le RPG en localisant la partie as pu réaliser les semis et en quoi il n'a pas été plus tôt (par exemple : culture ne pouvant pas se e chance de produire après telle date, les parcelles e) :
******	**********

CAS 2 : parcelles semées dont les semis ont été détruits par des intempéries

demande la reconnaissance d'un cas de force majeure sur les parcelles suivantes de mon exploitation :

N° de parcelle	Surface*	Date et nature de l'intempérie ayant détruit le semis	Date de semis initial ou re-semis
*Si une partie seuleme concernée.	nt de la parcelle est	concernée, joindre le RPC	en localisant la partie
		as été possible de refaire et qui n'ont pas pu fonction	
IMPORTANT: je join	s à cette demand	le tout élément circonsta les parcelles concernées, c	ancié et justifié (relevés
		naissance de force majeur ôle PAC m'a été notifié.	e ne pourra pas être prise
Fait à		, le	
		Signature:	

(dans le cas d'une forme sociétaire, le signataire est le gérant ou tous les associés en cas de GAEC)

Le formulaire doit être transmis au plus tard <u>dans les 30 jours suivant la survenue de</u> <u>l'intempérie</u> :

- par mail à: ddt-surf@gers.gouv.fr

ou

- par voie postale à: DDT du Gers

SAD / UGA / CCH

19 place de l'Ancien Foirail – BP 342

32 007 AUCH Cedex